

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE**  
**DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER**  
**74270 MINZIER**

**RÉUNION DU 20/10/2020**  
**COMPTE RENDU**

Par suite d'une convocation en date du 8 octobre 2020, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mardi 20 octobre 2020 à vingt heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

**Présents :** CHATAGNAT André-Gilles, FOEX Romain, CHEN Carole, COURLET Jérémie, ETTORI Carole, CANICATTI Georges, ESTEULLE Laurent, BAUDET Alexandre, BLANDIN Aurélie

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** MANTILLERI Éric (remplacé par BLANDIN Aurélie, suppléante)

La présidente ayant ouvert la séance à 20h et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : BLANDIN Aurélie.

Le compte-rendu de la séance précédente du 15 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

● **Choix du financement pour la note d'honoraires des architectes**

Suite à la dernière réunion et à la décision du SIVU de solliciter les banques pour un prêt permettant de solder la dernière note d'honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre,

Considérant la possibilité de recourir à l'emprunt ou de solliciter une ligne de trésorerie,

Vu les propositions présentées par les organismes bancaires sollicités :

	CADS	CE
Frais de dossier	80 €	200 €
Ligne de trésorerie – taux	0.80 %	0.60 %
Prêt sur 2 ans	0.30 %	0.60 %
Prêt sur 3 ans	0.30 %	0.60 %

Le crédit mutuel a répondu ne pas pouvoir nous donner d'offre.

Considérant que déontologiquement si notre dépense est une dépense d'investissement, nous devons recourir à l'emprunt ; les lignes de trésorerie étant faites pour pallier les aléas courts de la gestion de la collectivité,

Si recours à l'emprunt du CADS, répartition par communes et par an (sachant qu'il y a 2 265 habitants réparties sur les 3 communes) :

	Si prêt sur 2 ans – Montant par commune par an	Si prêt sur 3 ans – Montant par commune par an
Répartition par habitant	10 € par habitant	7 € par habitant
Chaumont	5 060 €	3 542 €
Contamine-Sarzin	7 170 €	5 019 €
Minzier	10 420 €	7 294 €

Mme la Présidente demande au SIVU, d'une part, de choisir les modalités de financement de cette note d'honoraires (prêt ou ligne de trésorerie) et d'autre part, de retenir un organisme bancaire.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de contracter un prêt de 45 000 € auprès du Crédit Agricole des Savoie sur 2 ans au taux d'intérêt de 0.30 %. Les frais de dossier s'élèvent à 80 €. Les crédits budgétaires seront inscrits au budget selon la décision modificative n° 2. Le comité autorise Mme la Présidente à signer toutes les pièces afférentes à la mise en place de ce prêt.

**DM n° 2 :**

*Section de fonctionnement*

Dépenses		Recettes	
Article 615221 :	-80 €		
Article 6688 :	+ 80 €		
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article 2135 :	+ 45 000 €	Article 1641 :	+ 45 000 €
<b>Total</b>	<b>+ 45 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>+ 45 000 €</b>

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité la décision modificative n° 2 du budget 2020.

#### ● **Décision à prendre sur les tapis de judo**

Mme la Présidente indique que le judo a repris. Néanmoins le club de judo sollicite le SIVU pour remplacer les tapis qui sont très abîmés et sont un risque pour les enfants.

Le club a fait établir un devis par leur fournisseur habituel, SFJAM NORIS France, qui s'élève à 3 447.00 € TTC.

Mme la Présidente demande au SIVU de délibérer sur le remplacement ou non de ces tapis sachant que ceux-ci sont également utilisés par les enseignants.

Après avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité de remplacer les tapis de judo et autorise Mme la Présidente à signer le devis correspondant.

#### ● **Majoration de la rémunération des heures complémentaires**

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires (HC) des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois à temps non complet (TNC),

Donne la possibilité aux collectivités territoriales de majorer, par délibération, l'indemnisation des HC en appliquant les taux suivants :

- 10 % pour chaque HC accomplie dans la limite d'un dixième de la durée hebdomadaire de l'emploi à temps non complet,
- 25 % pour chaque heure accomplie au-delà (dans la limite de la durée réglementaire de travail).

Le décret précise également que les heures effectuées au-delà de la durée réglementaire du travail par les agents à TNC sont rémunérées dans les conditions de droit commun définies par les textes relatifs aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires applicables aux cadres d'emplois concernés.

Au vu de ces éléments, Mme la Présidente demande au SIVU de délibérer.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de majorer les heures complémentaires des agents à temps non complets selon les modalités mentionnées ci-dessus.

#### ● **Demande d'une personne supplémentaire sur le temps de midi**

La commission RH a rencontré le personnel de surveillance de cantine ce vendredi 2 octobre dernier. A l'issue de cette rencontre, le personnel a sollicité le SIVU pour recruter une personne en plus le midi pour la surveillance des enfants dans le réfectoire.

Après avoir délibéré, le comité syndical a décidé de créer un poste supplémentaire le midi à raison de 2 heures par jour. Le temps de travail et la rémunération de la personne seront annualisés. Le poste créé est donc un poste d'adjoint technique à 6.10/35<sup>ème</sup>. Le tableau des emplois est ainsi modifié comme suit :

<b>Tableau des emplois permanents à temps complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>Service social</b>		
ATSEM	2	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe
<b>Service technique</b>		
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe
<b>Tableau des emplois permanents à temps non complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
<b>Service social</b>		

ATSEM	1	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe – 30.80/35 <sup>ème</sup>
ATSEM	1	Cadre d'emplois : ATSEM Grade : ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe – 24.65/35 <sup>ème</sup>
<b>Service technique</b>		
Agent de restauration scolaire – cuisine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 22.50/35 <sup>ème</sup>
Agent de restauration + surveillance cantine	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 11.40/35 <sup>ème</sup>
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire + nettoyage salle restaurant	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 19.50/35 <sup>ème</sup>
Agent de surveillance cantine + garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 14.40/35 <sup>ème</sup>
Agent de surveillance cantine	4	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 6.10/35 <sup>ème</sup>
<b>Service animation</b>		
Agent de surveillance de la garderie périscolaire	1	Cadre d'emplois : Adjoint d'animation Grade : Adjoint d'animation – 6/35 <sup>ème</sup>
<b>Tableau des emplois non permanents à temps non complet</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grade</b>
Agent de restauration scolaire – surveillance	1	Cadre d'emplois : adjoint technique territorial Grade : adjoint technique – 30/35 <sup>ème</sup>

### ● Questions diverses

Travaux appartement : Mme la Présidente indique qu'elle a visité l'appartement début octobre. Elle indique que des travaux de peinture et plomberie sont nécessaires avant de relouer l'appartement. Après discussion, André-Gilles CHATAGNAT est chargé de demander des devis à plusieurs entreprises afin de réaliser ses travaux dès le départ des locataires soit fin novembre. Mme la Présidente indique que la maîtresse susceptible de prendre l'appartement n'est plus intéressée. Une autre personne pourrait être intéressée. A suivre.

Centre de loisirs : Mme la Présidente a entendu dire que le centre de loisirs de Clarafond allait fermer et que les enfants allait être rapatrié sur le Triolet. André-Gilles CHATAGNAT indique que la CCUR n'a pas encore pris de décision quant à la fermeture ou non de ce centre de loisirs. Mme la Présidente indique que le cuisinier a fait savoir que s'il y avait les enfants de Clarafond (environ 10) en plus tous les mercredis, il faudrait peut-être envisager de lui adjoindre une aide de 11h à 14h30 pour la mise en place et le nettoyage de la salle. A suivre.

Repas cantine : Jérémie COURLET indique qu'il a été à une réunion d'information à Douvaine sur la qualité des repas en cantine scolaire. Il indique qu'en 2022 les cantines auront l'obligation de servir au moins 50 % de produits labellisés dont 20 % de produits bio.

Aurélié BLANDIN se rendra à la cantine le jeudi 5 novembre 2020 afin de voir le fonctionnement, les repas, les quantités,...

Les entretiens professionnels annuels du personnel se feront sur 2 vendredis après-midi : les 27 novembre et 4 décembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et signent au registre tous les membres présents.